

INSTITUT JAPONAIS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Programmes « à titre personnel » en Petits Groupes

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (domicile) _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ TÉL FIXE _____

EMAIL _____ TÉL PORTABLE _____

NATIONALITÉ _____ PROFESSION _____

DATE DE NAISSANCE (si vous avez moins de 26 ans) _____/_____/19____

QUELLE LANGUE SOUHAITEZ-VOUS APPRENDRE ? JAPONAIS CHINOIS

AVEZ-VOUS UN NIVEAU DANS CETTE LANGUE ? NON OUI

- Si NON, veuillez préciser le Numéro de groupe souhaité selon le calendrier :

COURS SOUHAITÉ (1^{ER} CHOIX) GROUPE N° :

--	--	--	--

 Date de démarrage : _____/_____/20____

SI VOUS VOUS INSCRIVEZ EN LISTE D'ATTENTE POUR LE GROUPE CI-DESSUS, MERCI DE BIEN VOULOIR CHOISIR UN DEUXIEME GROUPE :

COURS SOUHAITÉ (2^{EME} CHOIX) GROUPE N° :

--	--	--	--

 Date de démarrage : _____/_____/20____

- Si OUI, veuillez nous contacter au 01 44 63 54 00 afin de prendre rendez-vous pour un test de niveau. Merci de préciser :

DANS QUELLE ÉCOLE ? _____

PENDANT COMBIEN DE TEMPS ? _____

VOTRE NIVEAU ? _____

PENSEZ-VOUS POUVOIR BÉNÉFICIER DU TARIF RÉDUIT ? OUI NON

(Si vous avez répondu oui, veuillez vous munir d'un justificatif le premier jour des cours)

POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS APPRENDRE CETTE LANGUE ?

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'INSTITUT JAPONAIS ?

- Veuillez lire attentivement nos Conditions Générales ci-après, avant de nous retourner ce bulletin.
- Veuillez joindre un chèque d'un montant de 28 euros (frais d'inscription valable à vie) libellé à l'ordre de « INSTITUT JAPONAIS IND ».
- Les frais de scolarité sont dus au début des cours, sauf pour les stages intensifs pour lesquels un acompte de 20% du montant du stage (minimum 80 euros) doit nous être remis avec vos frais d'inscription.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. L'institut Japonais, ci-après dénommé IJ, s'engage, dans la mesure du possible, à dispenser l'enseignement du Japonais / Chinois selon les principes de sa propre méthode et à apporter tout support nécessaire à cet enseignement.
2. Tous nos programmes sont assurés par des formateurs de langue maternelle japonaise ou chinoise ayant un niveau universitaire, et qui ont suivi une formation pédagogique dispensée par IJ.
3. La réservation d'une place dans un de nos cours « à titre personnel » ne pourra devenir définitive qu'après réception par IJ d'un Bulletin d'Inscription, dûment rempli et signé. De plus, les inscriptions individuelles ne seront prises en compte que si elles sont accompagnées d'un versement de 28 euros (frais d'inscription perpétuelle). Pour les stages intensifs et semi-intensifs « Shinkansen », « Nozomi », « Nihonbashi », ainsi que pour tout cours particulier/Semi-particulier, un acompte de 80 euros à valoir sur les frais d'enseignement doit être réglé au moment de l'inscription afin de réserver une place pour le cours souhaité (en plus des frais d'inscription).
4. Les frais d'enseignement du cours doivent être intégralement réglés au plus tard le jour du démarrage du cours, y compris le coût du matériel pédagogique, faute de quoi l'inscription sera considérée comme étant annulée par le stagiaire. Une lettre précisant les modalités de paiement vous sera adressée environ 2 semaines avant le début des cours.
5. Pour les cours extensifs, toute inscription est ferme et définitive. Aucune annulation ni dédommagement n'est possible avant ou en cours de stage. En cas d'abandon, la somme ne pourra être remboursée.
Pour les stages intensifs et semi-intensifs, si une annulation est faite par le stagiaire plus de 21 jours avant la date de démarrage de cours, l'acompte sera remboursé mais les frais d'inscription resteront acquis à IJ. Si l'annulation intervient entre 21 et 8 jours avant la date de démarrage, une indemnité forfaitaire égale à 80 euros sera retenue par IJ (en plus des frais d'inscription). Si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le début des cours, une indemnité égale à l'acompte versé (quel que soit le montant) sera retenue par IJ. En l'occurrence si le stagiaire ne se présente pas ou ne règle pas le solde au premier jour du cours.
Si l'annulation intervient après le début des cours, aucune somme ne sera remboursée.
6. Pour une inscription de 3 mois, de 5 mois, ou de 9 mois, sur nos programmes extensifs, la réservation d'une place pour le cours souhaité sera faite pour trois mois (paiement trimestriel), cinq mois (paiement semestriel), ou neuf mois (paiement annuel) consécutifs. Ces dates seront respectées sauf cas exceptionnel où IJ accorderait au client le report maximum d'un mois complet (sur un module de cinq mois) ou de deux mois complets (sur un module de neuf mois) pour terminer son cours, à condition que le client nous en informe au moment du paiement initial.
7. En cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant ou devient insuffisant au cours du stage, IJ se réserve le droit d'apporter une modification au déroulement du stage, de proposer une formule de remplacement, de reporter la date du stage ou, si aucune autre solution n'est envisageable, d'annuler le stage. Toutefois, en cas d'annulation de notre part les sommes versées peuvent bien évidemment toujours être restituées en totalité ou au prorata temporis des heures de cours suivies.
8. FORMATION PROFESSIONNELLE : Tous nos cours en petits groupes peuvent être pris dans le cadre de la formation professionnelle. Veuillez nous consulter sur la gamme complète de nos cours. Si vous souhaitez suivre un de nos cours en petit groupe dans le cadre de la formation professionnelle, veuillez cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription. Nous vous contacterons afin de préparer une convention de formation à signer par votre employeur. Pour les DEMANDEURS D'EMPLOI, veuillez nous contacter afin de connaître les aides possibles.
9. Les conventions de formation professionnelle devront être signées avant le début du stage. Tout stage de formation professionnelle en petits groupes doit comprendre au minimum 30 heures de cours.
10. Les tarifs pour la formation professionnelle en petit groupe sont ceux indiqués sur nos listes de tarifs formation et ils s'entendent Hors Taxes. Nos conditions générales « Formation Professionnelle » s'appliquent à toute action de formation professionnelle, y compris celles prises en petit groupe. Par conséquent, l'étalement des paiements ne s'applique pas aux cours suivis dans le cadre de la formation professionnelle.
11. Le nombre de participants inscrits aux programmes en petits groupes est limité à 8 personnes par groupe. Néanmoins IJ se réserve le droit, le cas échéant, de permettre à 9 personnes d'assister à un cours quand il s'agit d'un cours d'essai ou d'un cours de rattrapage.
12. Cours de rattrapage : ce service n'est valable que pour les personnes qui suivent les cours en petits groupes. Il permet à l'élève qui, exceptionnellement, n'a pas pu à son cours habituel, quelle qu'en soit la raison, d'assister gratuitement à un autre cours en petit groupe mais uniquement dans la limite des places disponibles dans un autre groupe de même niveau. Pour bénéficier de ce système, l'étudiant doit continuer de suivre normalement son cours habituel et rester à jour avec le paiement des frais d'enseignement. En conséquence, il n'est jamais possible pour l'étudiant de prolonger son inscription au-delà de la période qu'il a réglée pour cause d'absence à des cours durant cette période.
13. Tarif réduit : certaines personnes (étudiants, chômeurs, etc...) peuvent bénéficier sur présentation d'un justificatif, du tarif réduit sur nos cours en petit groupe uniquement. Le tarif réduit n'est jamais cumulable avec d'autres remises. IJ se réserve le droit de ne pas accorder le tarif réduit sans avoir donné de justification. Par ailleurs, le tarif réduit pour les stages intensifs « Nozomi » ne s'applique qu'aux demandeurs d'emploi ne pouvant bénéficier d'aides publiques.

Lisez attentivement les conditions générales ci-dessus :

"JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES CI-DESSUS ET RECONNAIS LES ACCEPTER SANS RESERVES"

FAIT À _____ Le ____/____/20____

Signature(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé":